

Informations de base	
2018/2279(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) Subject 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond		Date de nomination
	DEVE Développement	THEOCHAROUS Eleni (ECR)	08/01/2019
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	GAMBUS MILLET Francisco de Paula (PPE)	08/01/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive SONIK Bogusław (PPE) SCHLEIN Elly (S&D) KADENBACH Karin (S&D) PIECHA Bolesław G. (ECR) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) GOERENS Charles (ALDE) HAZEKAMP Anja (GUE/NGL) SÁNCHEZ CALDENTEY Lola (GUE/NGL) JÁVOR Benedek (Verts/ALE) HAUTALA Heidi (Verts/ALE) PEDICINI Piernicola (EFDD)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	JUNCKER Jean-Claude	

Evénements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
13/12/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/12/2018	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
27/02/2019	Vote en commission		
04/03/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0160/2019	Résumé
14/03/2019	Décision du Parlement	T8-0220/2019	Résumé
14/03/2019	Résultat du vote au parlement		
14/03/2019	Débat en plénière		
14/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2279(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ37/8/15185

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE632.977	23/01/2019	
Amendements déposés en commission		PE634.772	11/02/2019	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0160/2019	04/03/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0220/2019	14/03/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)444		30/08/2019	

Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

2018/2279(INI) - 04/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ont adopté le rapport d'Eleni THEOCHAROUS (ECR, CY) et Francesc GAMBUS (PPE, ES) sur le rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), conformément à la procédure avec commissions conjointes, prévue à l'article 55 du Règlement du Parlement.

Les députés ont rappelé que l'Agenda 2030 pour le développement durable avait été adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, le 25 septembre 2015. L'Agenda représente une vision ambitieuse d'un monde plus prospère, plus inclusif et plus résilient, fondé sur les valeurs fondamentales de l'Union que sont la démocratie, la participation, la bonne gouvernance, la justice sociale, la solidarité, la durabilité et le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.

Toutefois, la réalisation des ODD représente un défi, et les 17 objectifs et 169 cibles nécessitent une coordination entre l'UE et ses États membres, le Parlement européen, les parlements nationaux et les autorités régionales et locales, ainsi qu'une approche de gouvernance à plusieurs niveaux, fondée sur un engagement actif et à large assise des secteurs public, privé et de la société civile.

Leadership européen pour des valeurs universelles dans un cadre multilatéral

Les députés se sont félicités du document de réflexion de la Commission intitulé "Vers une Europe durable d'ici 2030", qui présente trois scénarios sur la manière dont l'UE pourrait faire progresser les ODD. Ils se sont prononcés en faveur du premier scénario, qui propose une stratégie globale pour la mise en œuvre des ODD par l'UE et les États membres. Le rapport a souligné que la mise en œuvre des ODD devrait devenir le modèle économique global à long terme de l'UE pour succéder à l'actuelle stratégie Europe 2020.

L'Union devrait renouveler son engagement à jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD, et l'engagement politique devrait donc se refléter dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027.

Renforcer l'action stratégique de l'UE en vue d'atteindre les objectifs mondiaux

Le rapport a invité la Commission à procéder à une analyse des lacunes des politiques existantes et de leur mise en œuvre afin d'identifier les domaines critiques de synergies et d'incohérences. La Commission devrait définir clairement les mesures à prendre d'ici à 2030 en termes de politiques et de législation, de statistiques et de collecte de données ventilées, ainsi que de gouvernance et de mise en œuvre, afin d'établir, d'ici à la fin de 2019, une stratégie globale pour la réalisation du Programme 2030.

Les députés ont souligné la nécessité d'établir clairement des indicateurs, des repères et des objectifs communs et d'évaluer les efforts à déployer pour parvenir aux buts et objectifs fixés. Ils ont insisté sur l'importance de garantir la justice et la transparence fiscales, de lutter l'évasion et la fraude fiscales, d'éradiquer les flux financiers illicites et les paradis fiscaux et d'accroître la mobilisation des ressources intérieures pour financer le programme à l'horizon 2030.

Cohérence des politiques, coordination et intégration des ODD

Le rapport a souligné l'importance d'une meilleure coordination et d'une meilleure coopération entre et au sein des organes décisionnels, des différentes organisations et des parties prenantes concernées, et s'est félicité de l'adoption du rapport de la Commission de 2019 sur la cohérence des politiques pour le développement (CPD). La Commission a été invitée à adopter un plan d'action de suivi en ce sens. En outre, les députés ont souhaité que la CPD soit discutée au niveau du Conseil européen afin de donner une impulsion à la mise en œuvre de ses mécanismes dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et que les institutions européennes fassent preuve de leadership et adaptent leur propre gouvernance pour permettre l'intégration des ODD.

Ils ont rappelé que, selon les estimations des Nations unies, des investissements annuels de 5 à 7 billions de dollars des États-Unis sont nécessaires pour réaliser les ODD ont donc insisté sur la nécessité de mobiliser les investissements, se félicitant du potentiel du plan d'investissement extérieur de l'UE dans ce domaine.

Rapports nationaux volontaires et rapports de l'Union en vue du Forum politique de haut niveau des Nations unies pour le développement durable 2019

Les députés ont demandé à la Commission de procéder à une analyse régulière des VNR des États membres afin d'évaluer les progrès et les bonnes pratiques. Ils ont en outre demandé une analyse des VNR des pays les moins avancés afin d'identifier les besoins, de combler les lacunes et de renforcer le soutien et la coopération, et de coopérer étroitement au sein de l'OCDE pour mettre au point des mécanismes d'examen par les pairs permettant de mettre en œuvre avec succès les stratégies de mise en œuvre des ODD.

Il est rappelé que le Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable se réunira en septembre 2019 au sommet pour faire le point sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans son ensemble et au niveau ministériel en juillet 2019, pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation de six des ODD puis chaque année afin d'examiner les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs non examinés lors de l'examen thématique 2019.

Les députés ont appuyé l'engagement de l'Union à mener à bien un examen volontaire lors du Forum de haut niveau sur la politique de sécurité et de défense, et attendent de l'Union qu'elle joue un rôle de premier plan lors du sommet. Ils ont noté que les progrès réalisés par les États membres varient en fonction, entre autres facteurs, des objectifs et cibles prioritaires nationaux en question. Les objectifs et cibles prioritaires nationaux étant étroitement liés entre eux, une approche systémique intégrée et globale de leur mise en œuvre devrait être suivie.

Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

Le Parlement européen a adopté, par 296 voix pour, 33 contre et 20 abstentions, une résolution sur le rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le Parlement a rappelé que l'objectif du programme à l'horizon 2030 était d'accroître le bien-être de tous et d'aboutir à un monde juste et qu'il fallait apporter une réponse globale en ce qui concerne les trois piliers essentiels du développement durable (social, environnemental, économique et sur le plan de la gouvernance) afin d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD).

Toutefois, la réalisation des ODD représente un défi, et les 17 objectifs et 169 cibles nécessitent une coordination entre l'UE et ses États membres, le Parlement européen, les parlements nationaux et les autorités régionales et locales, ainsi qu'une approche de gouvernance à plusieurs niveaux, fondée sur un engagement actif des secteurs public, privé et de la société civile.

Leadership européen pour des valeurs universelles dans un cadre multilatéral

Les députés ont déclaré que le développement durable en tant qu'objectif fondamental de l'Union européenne, devrait occuper une place centrale dans le débat et le discours sur l'avenir de l'Europe. Aussi, l'Union devrait réaffirmer son engagement à occuper un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 et des ODD, en collaboration avec ses États membres et leurs autorités locales et régionales, et en étroite coopération avec ses partenaires internationaux. Cet engagement devrait être reflété dans le CFP 2021-2027.

Le Parlement a invité tous les États membres ainsi que les pays partenaires à concevoir des mécanismes et stratégies de mise en œuvre des ODD et à les intégrer à leurs politiques et à leurs cadres de gouvernance. La Commission et les États membres devraient garantir dans leurs politiques une approche horizontale des ODD.

Renforcer l'action stratégique de l'UE en vue d'atteindre les objectifs mondiaux

Le Parlement a invité la Commission à déterminer clairement les étapes à suivre sur le plan des politiques et de la législation, des statistiques et de la collecte de données ventilées, de la gouvernance et de la mise en œuvre en vue d'établir d'ici la fin de l'année 2019, une stratégie complète pour mener à bonne fin le programme à l'horizon 2030. Il a souligné la nécessité d'établir des indicateurs et critères communs et d'évaluer les efforts à déployer pour parvenir aux buts et objectifs fixés.

La résolution a insisté, entre autres, sur l'importance :

- de rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne les droits de l'enfant dans le cadre des programmes extérieurs de l'Union;
- d'œuvrer en vue de rendre les soins de santé plus accessibles, abordables, efficaces et durables, de traiter les facteurs de risque des maladies non transmissibles de manière plus globale ;
- d'aligner, avec les Nations unies et ses partenaires, les politiques là où elles peuvent améliorer l'efficacité, sur un certain nombre de priorités communes, telles que l'égalité des sexes et la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, le changement climatique et l'environnement, la lutte contre les inégalités et la pauvreté;
- de garantir la justice et la transparence fiscales, de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, d'éradiquer les flux financiers illicites et les paradis fiscaux et d'accroître la mobilisation des ressources intérieures pour financer le programme à l'horizon 2030.

Cohérence des politiques, coordination et intégration des ODD

Le Parlement a souligné l'importance d'une meilleure coordination et d'une meilleure coopération entre et au sein des organes décisionnels, des différentes organisations et des parties prenantes concernées, et s'est félicité de l'adoption du rapport de la Commission de 2019 sur la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). La Commission a été invitée à adopter un plan d'action de suivi en ce sens.

Les députés ont souhaité que la CPDD soit discutée au niveau du Conseil européen afin de donner une impulsion à la mise en œuvre de ses mécanismes dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ils ont invité le Parlement, la Commission et le Conseil à œuvrer à l'élaboration d'une déclaration commune sur la durabilité, en inscrivant les ODD dans les priorités interinstitutionnelles pluriannuelles de la prochaine législature.

Ils ont rappelé que, selon les estimations des Nations unies, des investissements annuels de 5 à 7 billions de dollars des États-Unis sont nécessaires pour réaliser les ODD ont donc insisté sur la nécessité de mobiliser les investissements, se félicitant du potentiel du plan d'investissement extérieur de l'UE dans ce domaine.

Rapports nationaux volontaires et rapports de l'Union en vue du Forum politique de haut niveau des Nations unies pour le développement durable 2019

Les députés ont demandé à la Commission de procéder à une analyse régulière des VNR des États membres afin d'évaluer les progrès et les bonnes pratiques. Ils ont en outre demandé une analyse des VNR des pays les moins avancés afin d'identifier les besoins, de combler les lacunes et de renforcer le soutien et la coopération, et de coopérer étroitement au sein de l'OCDE pour mettre au point des mécanismes d'examen par les pairs permettant de mettre en œuvre avec succès les stratégies de mise en œuvre des ODD.

Le Parlement s'est félicité de la réunion au sommet du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2019, et qui sera l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de l'ensemble des ODD dans le cadre du programme à l'horizon 2030.

Il a salué en particulier la publication prochaine d'un bilan approfondi relatif aux ODD 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), et attend de l'Union qu'elle contribue pleinement de manière globale à ce bilan.